



Me Jocelyn Ouellette
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 8 avril 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Carolina Rinfret
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER : R-4307-2025, volet 1 : HQD - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
Objet : Planification de l'audience des 13 au 15 avril 2026
Notre dossier: 1432-009

Chère consoeur,

Pour faire suite à la correspondance du 31 mars 2026 de la Régie ([A-0070](#)), le RNCREQ informe la Régie qu'il n'entend pas participer à cette audience qui porte sur les modalités de lissage, la fixation définitive des revenus requis et l'adoption des textes tarifaires.

Ces sujets n'ayant pas été directement abordés par le RNCREQ dans le cadre de sa preuve du volet 1, le RNCREQ n'entend pas les aborder davantage lors de l'audience prévue les 13, 14 et 15 avril prochain.

Ainsi, le RNCREQ n'entend pas contre-interroger les témoins du Distributeur ni présenter une preuve ou argumenter sur les enjeux identifiés.

Cela dit, la Régie ayant convoqué tous les participants du volet 1 à cette audience, le soussigné confirme qu'il sera présent en salle pour l'ouverture de l'audience et, à moins de circonstances extraordinaires, demandera à ce que le RNCREQ soit libéré pour le reste de l'audience prévue.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.


Jocelyn Ouellette, avocat

JO/